

COMMISSION « OFFRE ET INNOVATION » (COI)

Une instance de veille, d'analyse, et de coordination des travaux sur l'offre

Pourquoi une COI ?

Dans le cadre de la réflexion collective initiée mi-2018 par la profession, destinée à définir un socle commun de l'offre de service des SSTI, la phase actuelle prévoit pour la fin de l'année 2019 la rédaction d'un cahier des charges détaillant, pour chaque composante de l'offre, les flux de données, mais aussi ses livrables et ses indicateurs.

Pour coordonner les travaux des régions et alimenter la réflexion de la profession par la veille et l'analyse d'outils ou d'offres émergents, une Commission « Offre et Innovation » a été constituée. Elle est composée d'un représentant de chaque association régionale, du médecin-conseil et de la Direction de Présanse, et présidée par Jean Cesbron, Président du SSTRN et Administrateur.

Missions de la Commission

(extraits de la lettre d'orientation de la COI)

Dans une dynamique d'amélioration continue, la commission offre et innovation s'attachera à :

- ▶ Etudier et être en veille sur les besoins des bénéficiaires des SSTI.
- ▶ Effectuer une veille sur les innovations des autres acteurs de la prévention / benchmark.
- ▶ Recenser les solutions (offres – outils existants ou émergents) dans les SSTI dont les caractéristiques fonctionnelles et/ou techniques les rendent reproductibles.
- ▶ Définir une méthodologie et des critères d'analyse de ces solutions, en utilisant une approche « client ».
- ▶ Définir des critères d'évaluation de ces solutions.
- ▶ Organiser et proposer une synthèse des travaux engagés par les régions sur le thème de l'offre et de l'innovation.
- ▶ Proposer une communication adéquate auprès des SSTI sur ses travaux.

Programme de travail 2019

La Commission Offre et Innovation s'est réunie pour la première fois le 18 juillet dernier, avec pour objectif de valider les outils méthodologiques à mettre en œuvre lors des ateliers régionaux sur les éléments de l'offre, ainsi que d'arrêter son programme de travail au second semestre.

L'animation de cette commission était confiée au cabinet PMP.

Lors des précédentes phases de travail sur l'offre, de nombreuses initiatives innovantes (outils, organisation, démarche,...) des SSTI ont été identifiées. D'autres sont parvenues à Présanse par la suite, le tout démontrant le dynamisme actuel des SSTI, mais aussi la nécessité d'analyser et de faire connaître ces initiatives pour éviter la redondance.

Pour guider le choix des innovations à étudier **en premier lieu**, quatre critères étaient proposés aux membres de la COI :

- ▶ Impact sur l'effectivité de l'offre de service.
- ▶ Impacts organisationnels liés à la mise en œuvre.
- ▶ Capacité à déployer l'innovation sur le territoire.
- ▶ Valeur ajoutée / aspect innovant.

Les membres de la COI ont voté et décidé d'analyser les innovations internes suivantes en 2019 : Toxilist, Autodiag' (AST Lyon), Apptiv, la démarche de prévention de l'ASPT18 assistée par Padoa, Emprlte (OPSAT) et la structuration d'une démarche de télésanté.

Il est précisé que la structuration d'une démarche de télésanté dépasse le cadre d'intervention de la COI et relève d'un axe stratégique de la profession. Dès lors, les éléments produits dans ce cadre seront une réflexion sur les objectifs, les cas d'usages, ainsi qu'un benchmark des initiatives et solutions existantes, avec un focus sur les démarches déjà en cours au sein de certains SSTI.

Les autres « candidatures » adressées à PMP ou à Présanse seront analysées au regard des critères présentés et, le cas échéant, ajoutées à la feuille de route 2020. Afin d'enrichir les travaux, deux innovations externes aux SSTI seront également analysées dès l'automne.

Au terme de ses travaux, la commission délivrera des « dossiers d'analyse » – et non des recommandations à ce stade – dont les SSTI pourront se saisir comme aide à la décision pour le déploiement des innovations étudiées.

La complémentarité des innovations sera également étudiée. Des projets visant à les « articuler » entre elles, afin de construire des solutions globales en réponse au cahier des charges de l'offre, pourront ainsi être envisagés. Suite des travaux le 26 septembre... ■